



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

**Absent** :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### DL.17.027 - Vente des parcelles cadastrées ZR n°s 206 et 210 par Madame JUCHET Aurélie et Monsieur DA MOTA Hugues à la commune

**Guillaume GUERRÉ expose :**

Madame JUCHET Aurélie et Monsieur DA MOTA Hugues, propriétaires des parcelles cadastrées section ZK n°s 206 et 210 sont concernés par un alignement rue des Genêts. Ils souhaiteraient régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle est située en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieure à 75 000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 75000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 25 € le m<sup>2</sup>,

Après présentation en commission « Aménagement et Cadre de Vie » du 15 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis afin d'autoriser :

- l'acquisition des parcelles ZK n°s 206 et 210, situées rue des Genêts, auprès de Madame JUCHET Aurélie et Monsieur DA MOTA Hugues, non bâtie d'une superficie de 46 m<sup>2</sup>, pour un montant de 25 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1150 € H.T.

- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,

- Monsieur le Maire à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017.  
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-17-027

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-04-25T10-33-07.00 ( MI205656409 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170413-DL-17-027-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Vente des parcelles cadastrées ZR n.s 206 et 210  
Madame JUCHET Aurélie et Monsieur DA MOTA Hugues à  
la commune

Date de décision : 13/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

Acte : [DL.17.027-ADT-vente des parcelles cadastrées ZR n°s 206 et 210 par mme JUCHET Aurélie et M. DA MOTA Hugues à la commune.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 10:33

Date 25/04/17 à 10:33

Date 25/04/17 à 10:38

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie